Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Dans le précédent Info Flash, je vous présentais les délégations confiées à mon deuxième adjoint, M. Brignon. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter ma première adjointe, Alizée Roux, à qui j'ai confié, depuis le 1er juin, les délégations suivantes :

- la culture et le patrimoine ;
- l'organisation des manifestations communales ;
- le lien social ;
- la communication.

Elle sera également ma suppléante à l'Euro-Métropole de Metz.

Les travaux de voirie de la place de l'Église sont désormais terminés. Très prochainement, le mobilier urbain sera installé et les espaces verts seront aménagés cet automne, afin d'embellir encore davantage le cœur de notre village.
Afin de rendre ce lieu encore plus agréable et plus sûr pour chacun, j'ai décidé de le classer en zone de rencontre. Vous découvrirez dans cet Info Flash les objectifs de cet aménagement, pensé pour favoriser le partage de l'espace public en toute sécurité.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à la Fête des voisins, le vendredi 4 juillet. Ce fut un véritable plaisir d'échanger avec vous et de partager ensemble un moment de simplicité et de bonne humeur. Ces instants de rencontre sont précieux et contribuent à faire vivre l'esprit de notre commune.

Enfin, je vous donne rendez-vous le 16 août prochain pour notre traditionnelle Fête du Souvenir. J'espère vous y retrouver nombreux afin de partager, ensemble, ce moment de mémoire.

Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous!

Fête des voisins

Mairie de MEY Téléphone: 09/60/50/00/53
E-Mail : commune.mey@wanadoo.fr/ Facebook commune de Mey /
site internet http://www.mairie-mey.fr/ Application PanneauPocket
Permanences mercredi et vendredi de 17h à 19h

Une zone de rencontre pour un espace public plus convivial

La commune met en place une **zone de rencontre**, un aménagement destiné à favoriser le partage de l'espace public et à améliorer la sécurité de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons peuvent circuler sur toute la chaussée et bénéficient de la priorité sur l'ensemble des véhicules.
Pour garantir une cohabitation sereine entre piétons, cyclistes et automobilistes, la vitesse est limitée à **20 km/h**.

La zone de rencontre est un dispositif réglementé qui vise à rendre l'espace public plus lisible, plus apaisé et plus agréable à vivre. Elle encourage les déplacements à pied, favorise les échanges et contribue au dynamisme de la vie locale.

Le **stationnement** reste autorisé, mais uniquement sur les emplacements prévus à cet effet, afin de préserver la sécurité, le confort de circulation de chacun, mais également l'esthétisme de la place .
Les stationnements gênants seront verbalisés, tout comme la vitesse excessive.

Le terme « rencontre » reflète l'esprit de cet aménagement : chacun est invité à adopter une conduite responsable, respectueuse et courtoise. Plus qu'une simple règle de circulation, il s'agit d'un engagement collectif en faveur d'un espace public partagé, où les usagers les plus vulnérables sont pleinement pris en compte.

LA COMMUNE DE MEY VOUS INVITE À

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU SOUVENIR

Madame, Monsieur,

La municipalité de Mey, en collaboration avec le Souvenir Français a le plaisir de vous inviter à la **commémoration de la bataille de Mey de 1870**.

Cette commémoration sera célébrée le
Dimanche 16 août 2026

Au programme :
- **10 h15** : messe à l'église de Mey (pour ceux qui le souhaitent)
- **11 h15** : rassemblement place de l'église et départ en cortège au monument
- **11h30** : discours et dépôt de gerbes au monument
- **12h00** : verre de l'amitié

Cette fête sera placée sous le signe de l'amitié franco-allemande avec la participation d'une délégation de Gisingen, commune de la Sarre avec laquelle notre commune est jumelée.

Vous pourrez ensuite vous réunir autour du verre de l'amitié offert par la commune.

Les conseillers et moi-même serions honorés de votre présence.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie ROUX, Maire de Mey